

Au reste, dépourvu d'énergie, il lâcha pied devant des tentatives émeutières n'ayant rien de bien effrayant, en présence surtout du concours que le Roi était décidé à lui prêter, et après des élections communales dépourvues de la signification politique qui leur fut attribuée par les ministres, MM. Nothomb et Mercier exceptés.

Un cabinet catholique eût dû recueillir la succession du cabinet De Decker. Il n'en fut rien. On ignore encore quelles sont les raisons, demeurées un mystère, pour lesquelles le Roi se retourna inopinément du côté de MM. Rogier & Frère et leur passa de nouveau le pouvoir. "L'adhésion des chefs de la gauche à ses vues militaires figura sans doute parmi les plus décisives" (1).

M. Frère-Orban fut vraiment l'âme du nouveau ministère.

Il profita de sa situation pour engager définitivement son parti dans les voies de son propre doctrinarisme, nettement antireligieux.

On ne se contenta plus de "restreindre la liberté des testateurs et de détourner quantité d'institutions charitables du but que leurs fondateurs leur avaient assigné". Ce furent là bagatelles de la porte.

On se mit à préparer une loi centralisatrice sur le temporel des cultes, "livrant le catholicisme—comme l'a jugé M. Woeste—aux coups de l'indifférence et de l'impiété."

On ouvrit aussi cette incroyable question des cimetières qu'on peut résumer de cette façon :

1o Jusqu'en 1862, catholiques et libéraux sont d'accord pour maintenir la séparation entre croyants et non-croyants ;

2o A partir de 1862, on laisse au Bourgmestre le droit d'interpréter le décret de prairial comme il l'entend ;

3o Depuis 1870, on poursuit et on condamne le Bourgmestre qui maintient la séparation.

La loi qui fixa le mieux le pays sur les tendances du cabinet fut celle relative aux bourses d'études. Elle consacra d'odieuses spoliations, que n'avaient perpétrées ni la révolution française ni la tyrannie hollandaise. Elle demeurera l'opprobre, non-seulement du ministère qui la fit voter, mais encore du complice complaisant qu'il avait trouvé en la personne du jeune rapporteur de la section centrale, M. Jules Bara.

L'élévation de celui-ci au poste de Ministre de la Justice, le 14 novembre 1865, fut la récompense des services qu'il venait de rendre, en même temps qu'un gage de plus donné à la fraction avancée du parti libéral. Au surplus, il s'agissait d'exécuter impitoyablement la nouvelle loi, suivant son inique esprit. Or, précisément, pour cette œuvre sans grandeur, il était tout désigné l'homme dont toute la politique, étroite, mesquine, dépourvue de générosité, peut, aujourd'hui comme à ses débuts, se résumer en ces trois mots : "manger du curé".

Si l'on me demande ce que faisaient en ce temps-là les catholiques pour éclairer l'opinion publique et arracher le pouvoir aux

(1) BALAU.